

Nouveau programme de travail du CODIRPA

- *Note d'orientation* -

Contexte

Les travaux menés dans le cadre du CODIRPA depuis 2005 ont abouti à la publication d'éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire en novembre 2012. Ces éléments de doctrine, qui couvrent les périodes de sortie de la phase d'urgence, de transition et de long terme, ont été établis en considérant des accidents nucléaires d'ampleur moyenne entraînant des rejets radioactifs de courte durée (moins de 24 heures), qui pourraient survenir sur les installations nucléaires françaises dotées d'un plan particulier d'intervention (PPI). Ils s'appliquent également aux actions à mener en cas d'accidents de transport de matières radioactives.

La publication de ces éléments de doctrine marque une étape importante dans les travaux du comité ainsi que dans la préparation à la gestion post-accidentelle nucléaire en France. Celle-ci doit cependant être poursuivie afin notamment que ces éléments puissent être déclinés aux niveaux local et national au moins pour ceux qui concernent les premières mesures post-accidentelles. En complément de ce travail de déclinaison, certaines questions restées en suspens à l'issue de la première phase des travaux du CODIRPA devront être approfondies et les réflexions, menées jusqu'à présent sur des accidents d'ampleur moyenne, devront notamment être étendues à la gestion des accidents entraînant des rejets importants et de longue durée. La poursuite des travaux du CODIRPA est par ailleurs motivée par la nécessité de prendre en considération les enseignements de la gestion post-accidentelle de l'accident de Fukushima au Japon et de poursuivre le retour d'expérience de l'accident de Tchernobyl.

Dans ce cadre, le CODIRPA a identifié deux axes autour desquels établir son nouveau programme de travail :

- la mise à jour des éléments de doctrine établis, en prenant en compte des situations accidentelles autres que celles déjà étudiées et le retour d'expérience des gestions post-accidentelles des accidents de Fukushima et de Tchernobyl ainsi que des exercices de crise nationaux et internationaux ;
- l'accompagnement de la préparation de la gestion de la phase post-accidentelle aux niveaux local et national voire international, avec les administrations concernées et l'ensemble des parties prenantes (élus, services publics, habitants, associations, acteurs économiques...).

Objectifs

La publication des premiers éléments de doctrine du CODIRPA ne marque pas la fin des travaux sur la question de la gestion du post-accident nucléaire et, tout en conservant la vision transversale développée par le CODIRPA, une nouvelle phase des travaux doit maintenant démarrer avec trois objectifs :

- 1. Mettre à l'épreuve et compléter les éléments de doctrine au regard des différentes situations d'accident :**
 - Prendre en compte les différentes situations d'accidents identifiées aujourd'hui : rejet de longue durée, accident sur une INB autre qu'un réacteur de puissance... ;
 - Analyser le retour d'expérience de l'accident de Fukushima et poursuivre le retour d'expérience de l'accident de Tchernobyl ;
 - Intégrer le retour d'expérience des exercices de crise nationaux et internationaux ;
 - Approfondir, autant que nécessaire certains sujets restés en suspens à l'issue de la première phase des travaux du CODIRPA ;
 - Examiner des nouvelles questions relatives à la gestion post-accidentelle.
- 2. Accompagner la déclinaison des éléments de doctrine proposés par le CODIRPA :**
 - Accompagner les différents ministères dans leur préparation à la gestion post-accidentelle ;
 - Contribuer à la préparation des outils d'accompagnement de la déclinaison locale ;
 - Participer au dialogue avec les services déconcentrés dans le cadre de la planification ORSEC/PPI pour le volet post-accidentel ;
 - Lancer et accompagner des initiatives de transfert des éléments de doctrine au niveau territorial mais également avec les pays frontaliers.
- 3. Participer, prendre en compte et partager les actions internationales menées sur le thème du post-accident, notamment avec les partenaires européens.**

Le CODIRPA dans le cadre de la poursuite de ses travaux a également identifié des sujets pour lesquels un approfondissement des éléments de doctrine est nécessaire :

- Acceptabilité, pour la population locale, nationale voire internationale de denrées et de produits conformes du point de vue de la réglementation, mais néanmoins faiblement contaminés par la radioactivité ;
- Gestion des produits manufacturés (stratégie de contrôle, voire d'élimination...) ;
- Gestion de l'eau du robinet (stratégie de contrôle, seuils de gestion...) ;
- Gestion des déchets (voies d'élimination, seuils de gestion...) ;
- Gestion des intervenants ;
- Conséquences des rejets de radionucléides en milieu marin ;
- Organisation de la décontamination (modes opératoires, protection des intervenants...) ;
- Aspects économiques (évaluations des dommages, méthodologie d'évaluation des conséquences économiques et sociales) ;
- Implication des parties prenantes au stade de la préparation ;
- Développement d'une culture pratique de radioprotection.

Organisation

Le CODIRPA 2005-2012 s'était organisé pour élaborer puis examiner et valider un nombre de rapports importants (une quinzaine) constituant le socle de réflexions ; les nouvelles missions du CODIRPA seront plus centrées sur la veille, l'accompagnement et l'analyse des différents processus de préparation au post-accident, avec l'objectif de proposer des mises à jour des éléments de doctrine et de favoriser l'échange et le partage d'expériences.

La poursuite de la réflexion doit continuer à bénéficier de l'approche pluridisciplinaire et multi-acteurs du CODIRPA. Pour la suite des travaux, il est décidé de fonctionner autour d'une assemblée plénière reprenant la composition actuelle en l'élargissant à de nouvelles parties prenantes (élus, associations, professionnels de l'éducation, professionnels de santé...).

Pour alimenter les réflexions du CODIRPA, l'organisation reposera sur des groupes de travail thématiques (travail ciblé, limité dans le temps, donnant lieu à la production d'un rapport) et sur la mise en réseau d'informations (ex. suivi du volet post-accidentel des accidents de Fukushima et de Tchernobyl, échanges sur les déclinaisons locales...).

Au moment du lancement de la nouvelle phase des travaux du CODIRPA, deux groupes de travail ont été mis en place ainsi qu'un réseau de veille sur le retour d'expérience de la gestion post-accidentelle au Japon :

- GT « doctrine post-accidentelle et rejet de longue durée » :
 - Objectif : définir un cadre pour la mise en œuvre d'actions de protection des populations, en lien avec le dépôt de substances radioactives dans l'environnement, après un accident nucléaire ayant entraîné un rejet important et de longue durée
 - Pilotage : ASN avec appui de l'IRSN
- GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle » :
 - Objectif : accompagner la déclinaison au niveau territorial des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire
 - Co-pilotage ANCCLI – CEPN

Le nouveau programme est fixé pour une période de cinq ans. L'ASN continuera d'assurer le secrétariat technique et la présidence du CODIRPA. Au cours de cette période, un nouveau séminaire international pour partager les avancées et la mise en œuvre dans les territoires sera organisé.